

CHU de Nantes
livret d'information

Unité médico- chirurgicale ambulatoire (UMCA)



Hôpital Nord Laennec

Bd Jacques-Monod – 44 800 Saint Herblain

Rez-de-chaussée haut – aile Ouest – Tél. 02 40 16 50 60

Vous allez être accueilli au sein de l'unité de médico-chirurgicale ambulatoire du CHU de Nantes. Ce livret d'accueil spécifique a été conçu pour vous apporter des informations utiles pour votre hospitalisation.

Qu'est ce qu'une hospitalisation en ambulatoire ?

L'hospitalisation en unité ambulatoire est une hospitalisation de moins de 12 heures sans hébergement de nuit.

Elle comprend :

- des actes chirurgicaux programmés et réalisés au bloc opératoire, et suivie d'une surveillance postopératoire en salle de réveil puis dans l'unité ambulatoire permettant la sortie du patient le jour même de son admission (chirurgie vasculaire, neurochirurgie),
- des actes interventionnels programmés et réalisés dans des conditions spécifiques de sécurité et de surveillance (cardiologie, pneumologie, radiologie),
- des prises en charge médicale (cardiologie, endocrinologie, neurologie, pneumologie, traitement de la douleur) d'une demi-journée à une journée.

Votre arrivée

L'horaire de votre arrivée à l'hôpital vous a été communiqué sur votre convocation. Vous devez respecter scrupuleusement cet horaire. Pour certaines prises en charge, l'infirmière peut être amenée à vous contacter 48h avant votre venue pour modifier cet horaire.



Si le dossier d'information personnalisé vous a été remis (chirurgie ambulatoire et acte sous anesthésie générale), vous devez impérativement vous en munir pour votre hospitalisation.

À votre arrivée, vous devez vous rendre directement dans l'unité située au rez-de-chaussée haut aile Ouest, vous serez accueilli par la secrétaire, ou bien un soignant.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous faire accompagner d'une personne de votre choix (parent, ami...) tout au long de votre hospitalisation.



Accueil de l'unité médico-chirurgicale ambulatoire

L'accueil soignant

L'infirmière et l'aide-soignante vous prennent en charge tout au long de la journée. L'infirmière finalise avec vous votre dossier et vous explique le déroulement de votre séjour :

- en recueillant les documents nécessaires (carte de groupe, ECG, bilan biologique...),
- en vérifiant le respect des consignes (par exemple être à jeun, la préparation cutanée, le traitement...),

Elle vous explique le déroulement de votre séjour :

- en vous précisant l'heure de votre intervention, l'heure approximative de retour du bloc opératoire, le cas échéant,
- en vous donnant des indications sur les différents examens,
- en vous donnant des indications sur votre traitement.

Dans le cadre de l'identitovigilance, un bracelet d'identification sera posé à votre poignet. Il permet de vérifier votre identité tout au long de votre hospitalisation.



chambre de l'unité de chirurgie ambulatoire

Le repas

Un repas ou une collation vous est servie en fonction du déroulement de vos soins, de vos examens et sur accord médical. Précisez-nous, à votre arrivée, si vous suivez un régime alimentaire spécifique.

Si une personne vous accompagne, elle peut éventuellement, prendre ses repas à l'hôpital le midi :

- au self, rez-de-chaussée bas, ouvert de 12h à 14h30
- à la cafeteria, rez-de-chaussée haut, ouverte de 8h à 18h30

Merci d'en faire la demande à votre arrivée.

Quelques consignes

Objets de valeur

Nous vous conseillons de confier vos objets de valeur à vos proches. Ceux que vous conserverez pendant votre hospitalisation sont sous votre responsabilité. Vous avez la possibilité de les déposer dans le coffre de votre chambre.

Les visites

Nous vous recommandons de limiter le nombre d'accompagnants (un à deux maximum). Les visites sont formellement déconseillées aux enfants de moins de 12 ans.

Votre sortie

Dans certains cas, vous ne pourrez quitter le CHU qu'après **autorisation de sortie validée par votre chirurgien ou médecin**.

Si vous avez eu une anesthésie générale, il est impératif d'être accompagné par une personne majeure, valide et responsable.

Si le motif de votre séjour est une chirurgie ou un acte interventionnel, l'infirmière vous téléphonera le lendemain pour prendre de vos nouvelles (ou le lundi suivant si l'acte a lieu le vendredi).

Si vous avez une anesthésie générale ou un acte interventionnel, vous vous engagez à :

- Ne pas rester seul, les heures qui suivent la sortie et la nuit suivante.
- Ne pas conduire jusqu'au lendemain.
- Boire et manger léger, vous abstenir de boissons alcoolisées et somnifères.
- Prendre vos médicaments contre la douleur.
- Avoir un téléphone à portée de main en cas d'urgence.
- À ne pas absorber de médicaments autres que ceux prescrits par le chirurgien ou le médecin.
- À ne pas prendre de décision importante et ne pas utiliser d'appareil potentiellement dangereux car votre vigilance peut être altérée sans que vous vous en rendiez compte.

Questionnaire de sortie

Merci de remplir le questionnaire de sortie qui vous a été remis. Il contribuera, par vos réponses et suggestions, à améliorer la qualité de nos soins.

Arrêt de travail

Le bulletin d'hospitalisation servira d'arrêt de travail. Si nécessaire, une prolongation d'arrêt de travail vous sera remis par le médecin.

Transfert médicalisé

Si votre état de santé le nécessite, le médecin peut établir une prescription médicale de transport afin de vous permettre l'utilisation d'une ambulance ou d'un véhicule de secours léger de votre choix. L'anticipation est nécessaire car il est extrêmement difficile de trouver un transporteur « à la dernière minute ». Merci de l'indiquer durant votre hospitalisation.

Une équipe à votre écoute

L'équipe soignante de l'unité ambulatoire est à votre disposition pour toutes questions avant l'hospitalisation ou après.

> de 7 h à 19 h 30 (journée) du lundi au vendredi

Unité de chirurgie ambulatoire
Tél. 02 40 16 50 60

> de 19h30 à 7 h (nuit) ainsi que le week-end et les jours fériés

Cardiologie

Tél. 02 40 16 50 26

Pneumologie

Tél. 02 40 16 52 80

Chirurgie vasculaire

Tél. 02 40 16 50 52

Neurochirurgie

Tél. 02 40 16 51 90

Neurologie

Tél. 02 40 16 52 20

Neuroradiologie

Tél. 02 40 16 52 16

Endocrinologie

Tél. 02 53 48 27 18

Centre de la douleur

Tél. 02 40 16 51 83 la sem. et le 02 40 16 51 90 le WE

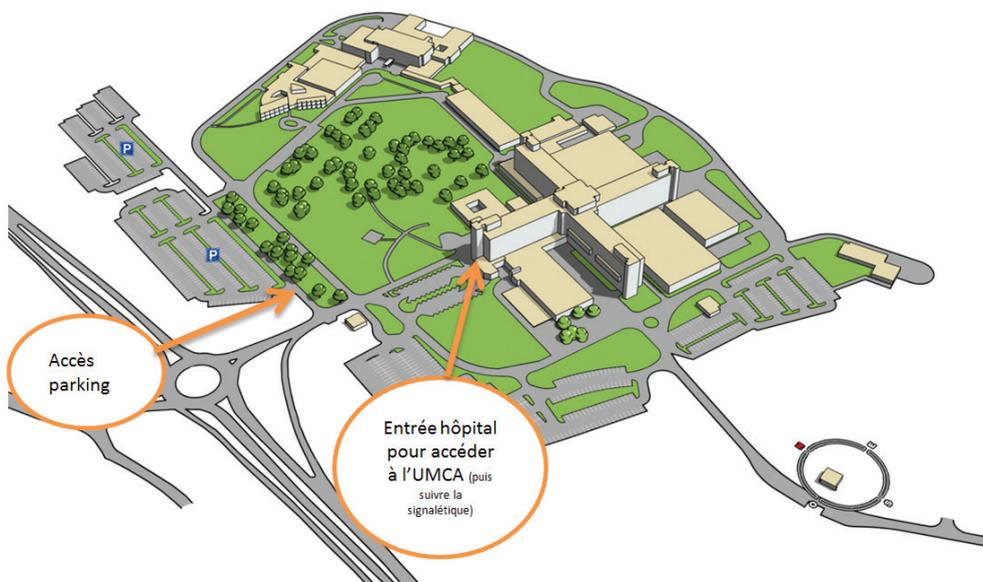
Anesthésiologie

Tél. 02 40 16 51 21

en cas d'urgences vitales, composer le 15.

CHU de Nantes

Pour accéder à l'hôpital Nord Laennec



Accès parking

Entrée hôpital pour accéder à l'UMCA (puis suivre la signalétique)



En voiture

→ Porte d'Orvault n°36 ou porte d'Armor n°33

Un parking patients / visiteurs se situe à l'entrée de l'établissement et vous permet de stationner votre véhicule pour la journée.



En transports en commun de l'agglomération nantaise

→ tramway - ligne 1 (direction François Mitterrand) arrêt François Mitterrand puis bus ligne 93

→ bus - ligne 50 ou 84, arrêt Cochardière puis ligne 93 (plusieurs arrêts de la ligne 93 desservent le site hôpital Laennec, internat, chapelle et centre de lutte contre le cancer René Gauducheau)